

└ CFVU DU 29 MAI 2020 ┐

PARTIE – AVIS

11/ CRÉATION DIPLÔME UNIVERSITAIRE DROIT AU LOGEMENT

11.01 Création DU Droit au Logement

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

**CREATION D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE DU (FTLV)****Fiche récapitulative****Intitulé du diplôme :****DU « Logement d'abord »****Date prévisionnelle d'ouverture de la formation :**

Octobre 2020

Circuit Lyon 2 :**Date de passage en conseil de composante :**

18 mai 2020

Dossier à rendre au SCFC 15 jours avant la CFVU
(vu par DAF/DRH et DFVE) de passage à la DFVE

20 mai 2020

Date du vote en CFVU :

29 mai 2020

Date du vote en CA :



Composante assurant la responsabilité pédagogique de la formation :

Faculté d'anthropologie, de sociologie et de science politique

Nom du Responsable pédagogique de la formation :

Qualité :

Téléphone :

E-mail :

Composante de rattachement :

Bertrand Ravon
Professeur de sociologie
Bertrand.ravon@univ-lyon2.fr
Faculté d'anthropologie, de sociologie et de science politique

Composante assurant la responsabilité de la formation et la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc...) :

Faculté d'anthropologie, de sociologie et de science politique
--

Noms des responsables administratifs :

Anne- Joëlle Bottemer (Lyon II) Léa Aubry (Orspere-Samdarra)



Attention : Avertissement au rédacteur

Votre formation pourra être enregistrée au RNCP ou Répertoire spécifique pour être visible (sur France Compétence) et pour bénéficier de financement tel que le CPF. Cf loi sur la formation professionnelle de 2018. 2 cas de figure se présentent et sont à prendre en compte, qui auront un impact sur **l'intitulé de votre diplôme et les éléments à fournir dans le dossier. Nous vous invitons à y réfléchir en amont, dès la création de votre diplôme. Voici les éléments :**

1. Votre DU **prépare à un métier reconnu ou émergent (pouvant regrouper plusieurs types d'emplois)**, alors votre diplôme est une certification professionnelle qui sera enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour 5 ans. Elle devra permettre « une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles ». A la fin de ce parcours, les étudiants ou stagiaires de la formation continue seront en mesure de s'insérer dans un métier ou emploi précis et vous serez en mesure, après 2 promotions, de le prouver par des enquêtes d'insertion professionnelle dans le métier visé.

Le titre de votre diplôme sera donc un nom de métier

Des pièces justificatives à joindre :

- *Référentiel d'activité/ compétences et évaluation*
- *Procès-verbal des sessions de délivrance de la certification*
- *Livret 2 VAE*
- *Enquêtes insertion sur 2 promotions*
- *Modalité de Validation de la certification*
- *Parchemin*
- *Document concernant les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation et mise en place de procédures de contrôle (qualité du processus)*

2. Votre DU **prépare à une spécialité ou grande compétence complémentaire que des professionnels (exerçant déjà différents métiers/ emplois) viennent chercher en complément. Alors votre DU sera enregistrable au Répertoire Spécifique pour 2 à 5 ans.** Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de prouver l'insertion sur une cohorte de 2 promotions mais de démontrer les besoins en compétences du secteur professionnel et du marché (opportunité d'une telle certification et valeur d'usage) : *une réglementation juridique qui impose de nouvelles pratiques, des normes et directives ministérielles, des changements de pratiques dans les métiers nécessitant un accompagnement et spécialisation sur cette compétence précise, nouveaux besoins socio-économiques etc...*

Le titre de votre diplôme sera alors une « grande compétence » ou spécialité

Des pièces justificatives à joindre :

- *Des documents concernant opportunité et la valeur d'usage de la certification (note d'opportunité, références : études, diagnostics, publications démontrant le besoin en compétences sur le marché..., courriers de Commissions paritaires nationale de l'emploi (CPNE) de branches professionnelles, de fédérations d'employeurs, de ministères ou de services déconcentrés de l'Etat, de collectivités locales, témoignages d'entreprises...)*
- *Référentiel de compétence et d'évaluation*
- *Document concernant les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation et la mise en place de procédures de leur contrôle.*
- *Le parchemin*

Exemples :

RNCP : DU Assistant juridique, DU médiateur social, DU coach sportif

RS : DU Analyse de la pratique, DU médiation, DU Animer une réunion participative en concertation



Volet 1 Etude de Faisabilité :

Ce volet permettra aussi de commencer à préparer le dossier d'enregistrement du diplôme au RNCP ou Répertoire Spécifique

Analyse et justification du besoin

1. « Opportunité » du projet _ origines :

Origine du Projet

En 2016, Emmanuel Macron déclare l'adoption d'une politique de « Logement d'abord », qui vise à répondre aux problématiques de mal logement sur le territoire français (sans-abrisme, difficultés d'accès au logement de droit commun, situations d'expulsions, saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, rupture dans le parcours d'accès au logement, situations chroniques...). Cette nouvelle stratégie de lutte contre le sans-abrisme intervient dans un contexte marqué par la pérennisation du programme « Un chez soi d'abord » dans le champ de la santé mentale. Importé des États Unis, et déjà adopté en Europe du Nord, ce programme propose à des personnes avec troubles psychiques sévères en situation de sans-abrisme, d'accéder directement à un logement autonome, sans passer par les étapes intermédiaires « classiques » (hébergement d'urgence, logement d'insertion...), et sans condition concernant la stabilisation des troubles et le suivi de traitements. Les pratiques d'accompagnement modélisées dans ce programme s'inscrivent dans la théorie du rétablissement et reposent notamment sur la reconnaissance d'une capacité commune à habiter. Suite à 3 ans d'expérimentations, le programme « Un chez soi d'abord » est validé par les instances politiques et intégré dans le droit commun sous la forme juridique d'appartements de coordination thérapeutique. L'annonce de la politique de logement d'abord fait donc suite à la réussite de ce programme et suppose que la philosophie sur laquelle il repose peut s'étendre au champ de l'accompagnement social et s'élargir à l'ensemble des publics en situation de sans-abrisme ou en difficulté vis-à-vis du logement. En 2018, le gouvernement confie l'élaboration du plan quinquennal [2018-2022] « Pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans abrisme » à la délégation interministérielle au logement qui est également chargée de coordonner sa mise en œuvre sur les territoires.

Le logement d'abord peut être appréhendé comme **un nouveau paradigme de l'action sociale fortement marqué par une anthropologie capacitaire qui situe l'identité des personnes au cœur d'une tension entre vulnérabilité/capacité – responsabilité/irresponsabilité – liberté et déterminisme**. Les enjeux de ce nouveau paradigme peuvent être appréhendés sur plusieurs plans :

- **Plan fonctionnel/organisationnel/institutionnel** : au niveau institutionnel et organisationnel, il est attendu de développer des systèmes permettant l'expression des capacités. Dans ce cadre, il s'agit notamment de rompre avec le modèle traditionnel d'accès au logement dit « système en escalier ». Ce dernier repose sur l'idée que l'accès à un logement autonome s'acquiert par une série d'étapes au cours desquelles il importe de démontrer et d'évaluer de façon objective une capacité à habiter. D'autre part, les pratiques d'accompagnement social préconisées sont celles favorisant le pouvoir d'agir des personnes et leur participation.
- **Au niveau politique, éthique et symbolique**, il est attendu que l'on porte attention à la mise en forme d'un environnement social « capacitant ». Cet objectif est notamment porté par des approches dites inclusives, dans lesquelles il s'agit d'inverser les rapports d'adaptabilité entre l'individu et son environnement. Dans ce cadre, il s'agit donc moins d'évaluer la capacité des personnes à se rapprocher d'une norme sociale que de reconnaître les diversités des façons d'agir sur et d'exister dans le monde.



Les territoires chargés de la mise en œuvre de la politique de logement d'abord ont été amenés à répondre à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre duquel ils sont invités à définir une stratégie locale de mise en œuvre accélérée du plan. Cette réalisation passe notamment par la sélection de projets innovants, dont le fonctionnement et les pratiques sont censées incarner ce nouveau paradigme. Il est donc attendu une réforme des métiers de la solidarité. Aussi, au-delà de la transformation du système d'accès au logement et de la sélection des projets, les territoires doivent également s'assurer d'une diffusion globale des nouvelles pratiques et de l'adoption du nouveau paradigme de l'action social par tous.

Ces nouvelles pratiques d'accompagnement doivent ainsi :

- Promouvoir une approche plus inclusive,
- Être plus respectueux de l'autonomie et de la diversité des personnes,
- Être plus efficaces dans ces effets à long terme et moins segmentés,
- Permettre une transformation des modes d'accès au logement et aux services pour faire plus de place aux choix des personnes,
- Produire de nouvelles offres pour ne pas gérer les priorités et éviter la concurrence entre publics,
- Réformer les métiers de la solidarité avec une approche plus inclusive,
- Réformer la commande publique de manière à ce qu'elle soit moins segmentée et plus agile,
- Réformer l'évaluation des services en la rendant plus participative et plus permanente.

L'adoption de cette politique et la mise en œuvre du plan implique donc de repenser les relations entre professionnel·le·s et usager·ère·s, les catégories d'appréhension des publics, l'objectivation et la définition des problématiques, les rapports à l'institution, et une réorganisation de modalités d'accès aux services.

Besoins identifiés à l'origine de ce projet :

La politique de logement d'abord s'est construite à partir d'observations et d'études menées notamment dans le champ des sciences humaines et sociales. Celles-ci ont contribué à montrer les limites de l'actuel système d'intégration sociale. Dans ce cadre, la compréhension et l'appréhension de la politique de « Logement d'abord » passe notamment par le développement d'une capacité critique sur les modes de prises en charge « classique » d'organisation, d'accompagnement et de catégorisation, qui permettaient jusqu'alors d'orienter les objectifs et de définir les modalités d'accompagnement.

- **Acteur·rice·s institutionnel·le·s** : dans le cadre du plan quinquennal [2018-2022] « Pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme », il est attendu que le déploiement de la politique passe par une mise en œuvre territorialisée. Les institutions locales sont alors chargées de sélectionner des projets innovants et d'assurer la diffusion de ces nouvelles pratiques et modalités d'accompagnement sur le territoire. Dans ce cadre, les acteur·rice·s institutionnel·le·s ont exprimé notamment le besoin de capitalisation de projets existant et de cadres référentiels qui permettraient d'assurer la sélection, l'évaluation et la diffusion des pratiques.

- **Intervenant·e·s sociaux·ales et porteur·se·s de projets** : la mise en œuvre opérationnelle portée par les territoires implique de promouvoir des pratiques qui incarnent le paradigme du logement d'abord, notamment celles qui favorisent la participation et le pouvoir d'agir des personnes. Dans ce cadre, les intervenant·e·s sociaux·ales et porteur·se·s de projets ont fait part de leur souhait d'être formé·e·s à des cadres référentiels susceptibles de soutenir l'évolution des pratiques, de garantir des environnements « capacitants », et de favoriser la participation et le pouvoir d'agir.



Aussi, dans ce nouveau paradigme de l'action sociale, il est attendu que les pratiques d'accompagnement et la commande publique soient moins segmentées et que l'accompagnement social puisse s'adapter aux besoins des personnes accompagnées. Les équipes d'intervenant·e·s sociaux·ales sont incitées alors à travailler de manière pluridisciplinaire et en collaborant notamment avec le champ sanitaire. Les professionnel·le·s de l'action sociale expriment alors le besoin d'outils permettant d'appréhender cette pluridisciplinarité.

- **Communauté de soutien aux professionnel·le·s qui sont des relais pour la mise en œuvre de la politique :** (acteur·rice·s associatif·ve·s, parapublics et publics). Dans le cadre de la diffusion des pratiques, ce sont aussi des acteur·rice·s associatif·ve·s et parapublics qui se positionnent aujourd'hui en proposant des formations destinées à soutenir les professionnel·le·s face à ce renouvellement des pratiques. On observe la multiplication de propositions de formations sur différentes théories (rétablissement, approche par les forces, pouvoir d'agir).

➤ [Joindre des lettres de soutien](#) (branches professionnelles, OPCO, associations professionnelles) ou [d'intention](#) (partenariats entreprises pour l'insertion professionnelle : offre de stage, alternance)

2. Insertion professionnelle cible :

- Intervenant·e·s sociaux·ales ;
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s chargé·e·s du pilotage territorial, du suivi et de l'évaluation des projets ;
- Coordinateur·rice.

3. Activités professionnelles attendues en fin de parcours de formation ?

Activité 1 : Analyser l'environnement social en réalisant une ethnographie et une cartographie des dispositifs existants par une immersion sur le terrain afin d'identifier les ressources du territoire et les besoins du secteur.

Activité 2 : Analyser la situation des bénéficiaires en réalisant un diagnostic auprès de ces derniers via des entretiens de recherche afin de cibler leurs besoins, leurs potentialités et leurs capacités*.

** par capacité, on entend les ressources personnelles, spirituelles, communautaires et environnementales pour agir*

Activité 3 : Instaurer une relation de confiance avec les bénéficiaires, en mettant en place des pratiques d'accompagnement sur mesure et non-coercitives (réduction des risques, rétablissement*, pair-aidance*), pour une aide plus efficiente et éthique.

** par rétablissement, on désigne une philosophie de santé mentale consistant à vivre avec ses troubles à partir de l'identification et de l'activation de ses capacités.*

** par pair-aidance, on entend un principe d'entraide entre personnes ayant vécu la même expérience de la maladie, de la précarité, du rétablissement, etc.*

Activité 4 : Prévenir les ruptures d'accompagnement en organisant un focus groupe composé de professionnel·le·s pluridisciplinaires/institutionnel·le·s et autres aidant·e·s pour faire émerger des pistes de solutions et favoriser l'engagement des bénéficiaires.

Activité 5 : Réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'accompagnement en s'appuyant sur les bénéficiaires et leurs propres expertises, afin de s'assurer que le plan d'action défini est en adéquation avec leurs besoins.

Activité 6 : Mobiliser et coordonner les acteur·rice·s du dispositif en mettant en place une veille préventive et réflexive, et en instaurant des réunions interpartenariales en vue de trouver collectivement des solutions concrètes aux problèmes des bénéficiaires, dans une démarche multi-référentielle*.

** par multi-référence, on entend un partage des expertises indépendamment du statut professionnel de chacun.*



Positionnement de cette formation :

1. Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université Lyon 2 :

Ce diplôme universitaire est proposé au titre de la formation continue, un domaine que l'Université (établissement et site) entend développer fortement. Il prend place dans une perspective déjà bien balisée à l'Université Lyon2 (notamment au sein du DFC de l'UFR ASSP et de l'Institut de Psychologie), qui consiste à doter des agents de l'action publique (professionnel·le·s de collectivités territoriales ou d'associations conventionnées par l'Etat), de la connaissance des outils de recherche en sciences humaines et sociales, capables de les aider à mieux analyser leurs pratiques en vue de les reconfigurer. Il s'inscrit également pleinement dans la stratégie d'ouverture de l'Université vers la Cité, via le développement de nouvelles conventions avec la Métropole lyonnaise et avec d'autres établissements publics ou structure associatives.

Avec la mention de Master Intervention et Développement social, les parcours « sociologie du développement des organisations » et « socio-anthropologie appliquée au développement local » de la mention Sociologie, l'UFR ASSP s'attache à développer depuis plus de 30 ans une filière d'accompagnement des territoires, des établissements ou des dispositifs en charge de lutter contre les situations de vulnérabilité (géographique, sanitaire, sociale, psychique, etc.). Le DU s'inscrirait dans cette continuité et permet de consolider son offre de formation dans le champ des politiques d'accompagnement des situations de vulnérabilité.

Enjeux pour la composante :

- Promouvoir l'Université comme une actrice de formation-recherche centrale, capable par les savoirs dispensés en co-construction avec les acteur·rice·s concerné·e·s, d'accompagner une politique publique locale innovante et pluridisciplinaire, fondée sur une expertise partagée. En ce sens, devenir l'un des fers de lance d'une intervention éthique, fondée sur la reconnaissance de la capacité des personnes et particulièrement attentive aux ressources de l'environnement.
- Continuer de développer, au sein de l'UFR ASSP, une formation par la recherche à destination de professionnel·le·s de l'action publique impliqué·e·s.

2. Positionnement de la formation au niveau local, régional, national, international et éléments différenciants à valoriser de cette formation par rapport aux autres formations repérées

La politique du « Logement d'abord » étant très récente, il n'y a pour l'heure aucun équivalent en France. D'ailleurs nous avons de nombreux contacts de personnes intéressées par le DU à l'échelle du territoire national. Les autres formations relatives à ces domaines d'intervention (champ du handicap et des personnes âgées, travail social, insertion et lutte contre l'exclusion, santé mentale), ne s'intéressent qu'indirectement à la question du logement et de ses conséquences pour les publics les plus précarisés.

Recrutement, flux et financement des parcours :

1. Origine des publics :

La formation vise en majorité des intervenant·e·s sociaux·ales et des intervenants en santé et/ou en santé mentale. Elle est ouverte également aux acteur·rice·s institutionnel·le·s chargé·e·s du pilotage territorial, du suivi et de l'évaluation de projets, aux acteur·rice·s associatif·ve·s, aux travailleur·se·s pair·e·s, aux chef·fe·s de services et aux professionnel·le·s du logement social.

D'autres profils peuvent également répondre aux pré-requis nécessaires à l'intégration à cette formation, nous prendrons également en compte l'expérience et le contexte de travail des candidat·e·s.



2. Flux sur 3 années et identification des dispositifs de financement envisagés

Pour la première année, un effectif de 12 inscrit·e·s est attendu.

- *En plan entreprise de développement des compétences : 42%*
- *En Demandeurs d'emploi : 0%*
- *En CPF : 0% (DU en cours d'enregistrement). A réévaluer par suite après cet enregistrement au Répertoire spécifique*
- *CPF de transition : 0%*
- *Individuel payant : 58 %*

Modalités pédagogiques particulières :

1. Modalités pédagogiques particulières

Cette formation présentant une politique publique innovante dans la manière de prendre en compte les personnes bénéficiaires et leurs besoins, les modalités pédagogiques choisies s'inscrivent dans cette continuité. En effet, une grande partie des interventions sera assurée par des intervenant·e·s professionnel·le·s ayant l'expérience de modalités d'intervention participative impliquant les personnes bénéficiaires.

Le DU Logement d'abord souhaite également accorder une place centrale aux personnes bénéficiaires et à leur expertise, un tiers des interventions environ sera assuré en co-animation avec des personnes bénéficiaires de l'action ou concernées par la précarité et/ou un trouble de santé mentale.

Volet 2 Projet de formation :

Il permet de préparer l'enregistrement au RNCP ou RS

Nom de la Formation : Logement d'abord

- **Intitulé de métier** : *si le DU prépare à l'exercice d'un métier (prouvé par des enquêtes d'insertion)*
- **Une compétence** : *si le diplôme prépare à un complément de compétence professionnelle*

Description du projet

1. Objectifs de la formation

Ce diplôme universitaire présentera et discutera les fondements et les pratiques de la « nouvelle » approche du « Logement d'abord ». Il se destine aux intervenant·e·s concerné·e·s par le modèle du « Logement d'abord » et/ou désirant rentrer dans une démarche de recherche-action collaborative sur cette thématique. Il vise à :

- Comprendre et appréhender la politique du logement d'abord, les grands principes qui en découlent, et plus généralement les politiques nationales et européennes liées à l'habitat ;
- Décrire les formes d'habitat (pension de famille, habitat collectif...) adaptés au public vulnérable (en situation d'handicap, femmes seules avec enfants, avec des troubles de santé mentale, sous tutelle...) ;
- Reconfigurer, adapter et personnaliser les pratiques professionnelles d'accompagnement en fonction des situations rencontrées ;
- Rendre compte de l'action auprès des personnes et dispositifs concernés (usager·ère·s, associations, partenaires, services, collectivités territoriales, Etat...) ;
- Sensibiliser et informer les acteur·rice·s concerné·e·s (usager·ère·s, professionnel·le·s, bénévoles, cadres, chercheur·se·s, élu·e·s...) du secteur d'activité : mener des recherches-action-collaboratives ; créer des formats de restitution adaptés (document interactif, film, bande dessinée...).

2. Publics visés / prérequis et niveaux d'entrée

Public Formation continue	Profils / Prérequis et niveaux d'entrée
	Pas de niveau requis à l'entrée dans la formation. - Intervenat·e·s sociaux·ales, en santé et/ou en santé mentale ; - Acteur·rice·s associatif·ve·s ; - Travailleur·se·s pair·e·s ; - Chef·fe·s de service ; - Acteur·rice·s institutionnel·le·s chargé·e·s du pilotage territorial, du suivi et de l'évaluation de projets ; - Professionnel·le·s du logement social.

3. Niveau de la formation si RNCP / pas de niveau pour RS

- ☐ Niveau : pas de niveau de sortie suite à l'obtention du diplôme, car il est enregistré au RS. Il s'agit d'une compétence complémentaire à des métiers déjà existants.

4. Partenariats envisagés

- Orspere-Samdarra (CH Le Vinatier)
- Le Centre Max Weber (UMR 5283)
- Le collectif « Soif de connaissances »
- Le réseau « Aux frontières du sans-abrisme »
- La chaire « Publics des politiques sociales »
- La Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes (FAS)
- La Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa)
- Le Groupement d'intérêt économique (GIE) « La ville autrement »
- Le collectif « Capdroits »

5. Equipe Pédagogique

Nom et Prénom	Grade/Fonction/ CNU	Composante ou organisme externe de rattachement
<u>Equipe Lyon 2</u>		
Bertrand Ravon	Enseignant-chercheur Professeur des universités Sociologie	UFR ASSP
En attente de recrutement	Enseignant-chercheur associé et invité	UFR ASSP
Benoît Eyraud	Enseignant-chercheur Maitre de conférences Sociologie	UFR ASSP
<u>Equipe de l'Orspere-Samdarra et les partenaires</u>		
Léa Aubry	Chargée de mission	Orspere-Samdarra
Nicolas Chambon	Chercheur	Orspere-Samdarra
Elodie Gilliot	Psychologue	Orspere-Samdarra
Mathilde Sorba	Doctorante	Centre Max Weber
Nadya Abdelsalam	Doctorante	La ville autrement
Arnaud Béal	Chercheur	Capdroits



Nicolas Bérut	Chercheur	Housing First
Raphaël Bouloudnine	Psychiatre	Working First
Louis Bourgois	Chercheur	Pacte
Martine Chanal	Chargée de mission	Métropole de Lyon
Sylvie Daniel	Chercheuse	Capdroits
Etienne Fabris	Responsable mobilité résidentielle	La ville autrement
Jacques Foucard	Chercheur	Collectif soif
Sylvie Katchadourian	Intervenante sociale	Soliha
Christian Laval	Chercheur	Chez-soi d'abord
Julien Levy	Chercheur	Pacte
Gabriel Uribelarrea	Doctorant	Aux frontières du sans-abrisme
Lola Vives	Doctorante	Aux frontières du sans-abrisme

Proportion d'heures assurées par des enseignants chercheurs (Lyon 2 et autres universités) : 20%

Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 80%

1. Equipe de soutien à la formation et modalités d'organisation :

L'équipe de l'Orspere-Samdarra est en appui à la formation.

Pour Lyon II, Anne- Joëlle Bottemer est responsable administrative. Le volet scolarité Lyon2 sera assuré par le chargé de mission Formation Continue de l'UFR ASSP, en lien avec le Service Commun de Formation Continue. Les devis et les questions de financement seront assurés par ce même Service.

Organisation du parcours de formation

1. Liste des unités d'enseignements proposées

N° UE	Intitulé de l'UE	Responsable UE	ECT S	Heures étudiants	Heures ETD
UE 1	MODULE 1 : Politique(s) du Logement d'abord : théories, controverses et enjeux Module 1.1 Les mises en œuvre du Logement d'abord en France Module 1.2 Existe-t-il un modèle Logement d'abord ? - Module 1.3 Les acteurs du logement d'abord et les réseaux de Module 1.4 Se repérer entre politique publique, dispositif, philosophie et théorie du changement -	<i>Bertrand Ravon</i>		Nb h TD : 42	Nb h éq TD : 42
UE 2	MODULE 2 : Cohabiter et accompagnement à habiter Module 2.1 Considérer l'expérience de la personne habitante Module 2.2 Une approche écologique de l'habiter Module 2.3 Vers un droit à habiter ? -	<i>Bertrand Ravon</i>		Nb h TD : 42	Nb h éq TD : 42
UE 3	Module 3 Le Logement d'abord et ses publics : entre universalité et approches spécifique Module 3.1 Module introductif : interroger la construction des publics dans les politiques sociales Module 3.2 Interroger les processus de catégorisation basés sur l'âge, du sexe et la situation familiale Module 3.3 Interroger les processus de catégorisation basés sur la situation médicale et les dépendances - Module 3.4 Interroger les processus de catégorisation basés sur la nationalité et le statut administratif -	<i>Bertrand Ravon</i>		Nb h TD : 42	Nb h éq TD : 42
UE 4	Module 4 Logement d'abord : des pratiques en mutation Module 4.1 Intervention sociale et « logement d'abord » Module 4.2 Des pratiques professionnelles ciblées Module 4.3 Implantation du « logement d'abord » aux différentes échelles territoriales Module 4.4 Habitat et pratiques d'accompagnement liées au logement	<i>Bertrand Ravon</i>		Nb h TD : 42	Nb h éq TD : 42
		Total		Nb h TD : 168	Nb h éq TD : 168



Organisation d'une formation / rythme:

Volume d'heures de cours étudiants :	168 h
Volume des heures HETD enseignements :	(217 h d'enseignement dans la maquette)

Modalités pédagogiques et d'enseignements particuliers :

1. Dispositions mises en œuvre pour l'accompagnement vers la professionnalisation :

Des journées d'études, des interventions sur le terrain ou tout autre projet collectif pourront être organisés par les référents de module et les stagiaires.

2. Individualisation, modularisation, foad, etc...

Pour la première année, des modalités de formations à distance n'ont pas été intégrées, mais sont discutées pour les années suivantes.

3. Rythme de présence à l'université :

Les cours démarreront en octobre 2020 jusqu'à juin 2020. Ils auront lieu au Centre hospitalier du Vinatier. Le rythme de présence des stagiaires sera de 3 journées par mois (cf calendrier en annexe, sous réserve de confirmation des intervenants).

Conseil de perfectionnement de la formation :

1. Composition du conseil et qualité de ses membres :

Membres pressentis pour la composition du conseil de perfectionnement :

- Bertrand Ravon (Responsable universitaire) ;
- Nicolas Chambon (Responsable Pédagogique) ;
- Membres de l'équipe pédagogique ;
- Bénéficiaires ;
- Intervenants ;
- Représentants des secteurs de l'action sociale, de la santé mentale et/ou du logement social ;
- Financeurs.

2. Fréquence des rencontres et modalités :

Le comité de perfectionnement se réunit à la fin de chaque année scolaire pour évaluer la qualité des enseignements dispensés et des modules, à partir des évaluations des étudiant·e·s.

CREATION D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE DU (FTLV)

Volet 3 Organisation de la Certification professionnelle

Blocs de compétences / compétences : Réussir la mise en œuvre du plan Logement d'abord

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Analyser l'environnement social en réalisant une ethnographie et une cartographie des dispositifs existants par une immersion sur le terrain afin d'identifier les ressources du territoire et les besoins du secteur.	Note d'analyse : A partir d'une enquête terrain, le / la candidat(e) réalise une note de cadrage ethnographique du dispositif	Note d'analyse : - Une cartographie complète est réalisée et prend en compte les différentes ressources du territoire - Les différentes ressources en matière de logement et d'accompagnement psycho social sont recensées - Les textes réglementaires (textes législatifs, décrets) sont présentés - Les besoins en termes d'habitat et d'accompagnement sont identifiés - Un inventaire des ressources du territoire (offre et demande) est présenté.
Analyser la situation des bénéficiaires en réalisant un diagnostic auprès de ces derniers via des entretiens de recherche afin de cibler leurs besoins, leurs potentialités et leurs capacités. <i>* par capacité, on entend les ressources personnelles, spirituelles, communautaires et environnementales pour agir</i>	Mise en situation professionnelle réelle : le/la candidat(e) réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral	Compte rendu d'entretien : - Le besoin est identifié - La restitution de la demande du bénéficiaire est exprimée de manière claire et respecte le contexte de vie de dernier - Les informations récoltées permettent de comprendre le parcours de vie et la demande - La dimension éthique (tact.) : La restitution respect la dimension éthique et la dignité des bénéficiaires

Instaurer une relation de confiance avec les bénéficiaires, en mettant en place des pratiques d'accompagnement sur mesure et non-coercitives (réduction des risques, rétablissement*, pair-aidance**), pour une aide plus efficiente et éthique. <i>*rétablissement :</i> <i>**pair-aidance :</i>	Mise en situation professionnelle simulée (jeux de rôle à deux) : A partir d'un scénario donné, le/ la candidat(e) mène un échange en présence de personnes concernées	Mise en situation professionnelle simulée : - Capacité à tenir le lien (maintenir la relation) - L'écoute active est pratiquée pour identifier les besoins du bénéficiaire - Le candidat s'assure de la bonne réception de l'aide proposée - Adopte une position dynamique de co-construction de l'accompagnement - La demande est comprise - Savoir traduire les attentes en propositions concrétisables - Adopte une position de médiateur et conseil
Prévenir les ruptures d'accompagnement en organisant un focus groupe composé de professionnels pluri-disciplinaires / institutionnels et autres aidants pour faire émerger des pistes de solutions et favoriser l'engagement des bénéficiaires.	Note analytique : le/la candidat(e) réalise une note analytique sur les facteurs de rétablissement et les supports d'inclusion sociale à partir d'une compréhension des parcours (éléments recensés lors des entretiens et enquêtes exploratoires)	Note analytique : - Les facteurs de rétablissement et les supports possibles de l'inclusion sont identifiés - L'analyse est en adéquation avec la problématique - Les hypothèses sont rédigées et sont en lien avec le diagnostic posé sur la situation de vulnérabilité - Les liens d'attachement sont repérés - Des pistes de solutions sont évoquées autour des leviers d'actions qui permettent à la personne de se maintenir dans son environnement de vie
Réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'accompagnement en s'appuyant sur les bénéficiaires et leurs propres expertises *, afin de s'assurer que le plan d'action défini est en adéquation avec leurs besoins. <i>*propres expertises : savoirs expérientiels des personnes concernées.</i>	Cas pratique : À partir d'un cas donné, le/ la candidat(e) réalise une analyse chronologique d'un plan d'accompagnement	Cas pratique : - L'enchaînement des événements est cohérent - Les différents points de vue des protagonistes en réseau sont restitués - L'articulation entre le régime institutionnel et le régime expérientiel est argumentée - Les écarts entre le prescrit et le réalisé sont identifiés - L'adaptation des pratiques mises en œuvre au projet des personnes est vérifiée

		- Les mesures prises sont évaluées afin de faire évoluer les pratiques.
Mobiliser et coordonner les acteurs du dispositif en mettant en place une veille préventive et réflexive, et en instaurant des réunions interpartenariales en vue de trouver collectivement des solutions concrètes aux problèmes des bénéficiaires, dans une démarche multi-référentielle*. <i>*par multi-référence, on entend un partage des expertises, indépendamment du statut professionnel de chacun</i>	Mise en situation professionnelle réelle : le/la candidat(e) organise une journée de restitution avec les partenaires (financeurs, accompagnateurs, bailleurs, aidants) et produit un article	Mise en situation professionnelle - Un programme est préparé et diffusé aux participants (thématique, problématique, articulation des interventions) - Capacité à instaurer une dynamique de d'échange, - Une procédure d'évaluation de la journée est mise en place - Les arguments utilisés sont étayés - Les actions menées sont restituées correctement et de façon précise - Le partage d'expertises est favorisé - La production et la transmission de connaissances sur les situations de rétablissement sont assurées
Mémoire : toutes les compétences sont évaluées dans le cadre du mémoire sous la forme d'un rendu final écrit et une soutenance orale devant le jury professionnel (les différents travaux réalisés durant le parcours sont autant d'étapes qui conduisent à la production du mémoire final).	Rapport final écrit : En lien avec les différents travaux réalisés tout au long du parcours et son expérience professionnelle, le / la candidat(e) réalise un travail de recherche portant sur l'ensemble des compétences de la certification	Mémoire écrit : Qualité du support écrit - Le choix du sujet, le terrain d'enquête et la perspective de recherche sont en adéquation avec la certification - Le problème est bien développé, présente un intérêt et est en lien avec le sujet - Le plan est cohérent et respecte une logique qui permet une analyse globale de la problématique Les différentes parties du plan sont équilibrées et les intitulés sont clairs - La rédaction est soignée et rédigée avec clarté - Les sources bibliographiques utilisées sont mentionnées et pertinentes. - L'expérience professionnelle et personnelle sont mobilisées de manière pertinente

	Soutenance orale : le-la candidat-e restitue son travail oralement	- Une analyse personnelle et un regard critique est porté sur le sujet - Un diagnostic / bilan est réalisé - Des préconisations sont formulées Qualité de la prestation orale - Présentation du sujet, de la problématique, des préconisations - Respect du plan - Capacité à argumenter face aux questions du jury - Le discours est clair et étayé - Le sujet est bien maîtrisé
--	--	---

Mots clés de la certification pour son référencement :

Travail social, Santé mentale, Logement, Sociologie

Idées de modules / blocs de compétences à proposer seuls en formation continue :

Pour la première année, la possibilité de modularisation n'est pas prévue, elle est à penser pour les années suivantes (FOAD, ...).

Volet 4 Modalité de Contrôle des Connaissances MCC et du Diplôme

Modalité de contrôle des connaissances acquises à la suite du parcours de formation (MCC)

1. Modalités de contrôle des connaissances du parcours de formation :

Note d'analyse : A partir d'une enquête terrain, le·la candidat·e réalise une note de cadrage ethnographique du dispositif. Coefficient : 1

Mise en situation professionnelle réelle : le·la candidat·e réalise un entretien et présente un compte rendu d'entretien à l'oral. Coefficient : 1

Mise en situation professionnelle simulée (jeux de rôle à deux) : A partir d'un scénario donné, le·la candidat·e mène un échange en présence de personnes concernées. Coefficient : 1

Note analytique : le·la candidat·e réalise une note analytique sur les facteurs de rétablissement et les supports d'inclusion sociale à partir d'une compréhension des parcours (éléments recensés lors des entretiens et enquêtes exploratoires). Coefficient : 1

Cas pratique : À partir d'un cas donné, le·la candidat·e réalise une analyse chronologique d'un plan d'accompagnement. Coefficient : 1

Mise en situation professionnelle réelle : le/la candidat(e) organise une journée de restitution avec les partenaires (financeur·se·s, accompagnateur·rice·s, bailleur·se·s, aidant·e·s) et produit un article. Coefficient : 1

Rapport final écrit : En lien avec les différents travaux réalisés tout au long du parcours et son expérience professionnelle, le·la candidat·e réalise un travail de recherche portant sur l'ensemble des compétences de la certification. Coefficient : 5

Soutenance orale : le·la candidat·e restitue son travail oralement. Coefficient : 5

La compensation peut-elle s'appliquer au diplôme ? ☒ Oui ☐ Non

Des conditions d'assiduité s'appliquent elles ? ☒ Oui ☐ Non

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

2. Qualité des membres du jury final et composition :

Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.



FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
Président, enseignant Lyon2	Bertrand Ravon, Professeur des universités
Membre du comité pédagogique, Lyon2	X., maitre de conférences associé (en voie de recrutement)
Membre du comité pédagogique, Lyon2,	Benoit Eyraud, Maitre de conférences,
Membre du comité pédagogique, Représentant du secteur	Nicolas Chambon, référent DU Orspere-Samdarra
Membre du comité pédagogique, Représentant du secteur	Z., à désigner

3. Evaluation des enseignements

Un questionnaire d'évaluation de la qualité et de la pertinence des enseignements sera envoyé aux stagiaires du DU, afin de pouvoir prendre en compte leur retour d'expérience à la fin de chaque module.



Volet 5 Financier :

Flux / diversité des publics :

Nombre de personnes	Année 1
• Public FC salariés financés en plan entreprise de développement des compétences	5
• Public FC financés Demandeurs d'emploi	0
• Public FC mobilisant son CPF*	0
• Public FC CPF de transition	0
• Public FC Individuel payant	7
Nombre d'étudiants min pour ouvrir la formation pour être autofinancé :	12

Détermination du cout et tarifs proposés

TARIFS:					
Type de recette	Financier	Montant unitaire TARIF	Volume horaire	Tarif horaire	Description du tarif
FINANCEMENTS PROPRES					
Parcours complet Tarif 1 financé	OPCO ou employeur	5200	168	40	FC
Parcours complet Tarif 2 non financé	Stagiaire	3800	168	23	FC

CREATION D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE DU (FTLV)

ANNEXE 1 benchmark des formations existantes potentiellement en concurrence

Etablissement (raison sociale, adresse)	Intitulé de la formation	Composante de rattachement	Niveau	Public (cible)	Compétences visées	Modalités (Vol horaire, rythme, durée...)	tarif	débouchés

22/42

RECETTES ET SIMULATIONS

Etablissement

UNIVERSITE LYON 2

RNCP / RS

en cours

Nombre d'inscrits total

12

Nombre d'inscrits payants

12

Type de formation

Diplôme Universitaire

Nom de la formation

Droit au logement

Composante

UFR de ASSP

Année considérée

2020

2021

Rappel du résultat pour la part autofinancée

Avec absentéisme

682 €

Sans absentisme

682 €

Rappel de la part à financer par l'université sur la formation initiale

En montant

0 €

En nombre d'heures maquette

0

DROITS D'INSCRIPTION

Tarif	Financier	Volume horaire	Montant unitaire	Nombre	Total	Tarif horaire	Taux d'absentéisme	Recettes (avec absentéisme)	Tarif horaire avec absentéisme	Description du tarif
FORMATION INITIALE										
Droits d'inscription nationaux				0	0 €					
FINANCEMENTS PROPRES										
TARIF 1	OPCO	168	5 200 €	5	26 000 €	31 €		26 000 €	31 €	Parcours complet - pris en charge par OPCO ou entreprise
TARIF 2	Apprenant	168	3 800 €	7	26 600 €	23 €		26 600 €	23 €	Parcours complet - non financé
TARIF 3					0 €	0 €		0 €	0 €	1 module pris en charge - pris en charge par OPCO ou entreprise
TARIF 4					0 €	0 €		0 €	0 €	1 module pris en charge - non financé
TARIF 5					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 6					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 7					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 8					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 9					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 10					0 €	0 €		0 €	0 €	
Total droits d'inscription payés		336		12	52 600 €	26 €		52 600 €	54 €	

SUBVENTIONS

Type de subvention	Financier	Montant	Commentaire
Total subventions		0 €	

Participation de l'Université en heures maquette au titre des licences professionnelles	0
---	---

23/42

BUDGET PREVISIONNEL						REPARTITION EN CAS DE PARTENARIAT		
Etablissement RNCP / RS	UNIVERSITE LYON 2		Type de formation Formation Composante Année considérée	Diplôme Universitaire				
	en cours			Droit au logement				
	Nombre d'inscrits total			UFR de ASSP				
	12							
Nombre d'inscrits payants		12			2020	2021		

DEPENSES														
A	REALISATION, PREPARATION DES ENSEIGNEMENTS et CHARGES SPECIFIQUES A CETTE FORMATION	Nombre d'Heures à payer (HETD)	Coût horaire	TOTAL	Part financée par SCSP (FI)	Part financée sur ressources propres (FTLV)	Lyon 2	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3	Total			
CHARGES DIRECTES DE PERSONNEL				29 292 €	- €	29 292 €	23 182 €	6 110 €	- €	- €	29 292 €	56%	du CA	
A.1	ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE													
A.1.1	Enseignants titulaires	70	220 €	15 400 €	- €	15 400 €	15 400 €				15 400 €			
A.1.2	Enseignants non titulaires		188 €	- €	- €	- €					- €			
A.1.3	Vacataires	147	52 €	7 644 €	- €	7 644 €	3 822 €	3 822 €			7 644 €			
A.1.4	Autres (à définir)			- €	- €	- €					- €			
TOTAL heures ETD enseignement disciplinaire		217	106 €	23 044 €	- €	23 044 €	19 222 €	3 822 €	- €	- €	23 044 €	44%	du CA	
A.2	ACCOMPAGNEMENT													
A.2.1	Accompagnement projet tutoré		- €	- €	- €	- €					- €			
A.2.4	Suivi mémoires	39	65 €	2 532 €	- €	2 532 €	660 €	1872			2 532 €			
A.2.2	Visite en stage		- €	- €	- €	- €					- €			
A.2.3	Tutorat apprentissage		- €	- €	- €	- €					- €			
TOTAL heures accompagnement pédagogique		39	65 €	2 532 €	- €	2 532 €	660 €	1 872 €	- €	- €	2 532 €	5%	du CA	
A.3	ENCADREMENT ET PILOTAGE DU DIPLÔME													
A.3.1	Responsabilité diplôme	15	220 €	3 300 €	- €	3 300 €	3 300 €				3 300 €			
A.3.2	Heures de recrutement (1 / 20 dossiers)	8	52 €	416 €	- €	416 €		416 €			416 €			
A.3.3	Autres		106 €	- €	- €	- €					- €			
TOTAL heures encadrement et pilotage du diplôme		23	162 €	3 716 €	- €	3 716 €	3 300 €	416 €	- €	- €	3 716 €	7%	du CA	
Masse salariale E/C par apprenant				2 441 €	- €	2 441 €								
CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT				4 200 €	- €	4 200 €	- €	4 200 €	- €	- €	4 200 €	8%	du CA	
A.60	Achat de petits materiels et fournitures			200 €	- €	200 €		200 €			200 €			
A.61.1	Indemnités d'occupations des locaux (locations & fluides)				- €	- €					- €			
A.61.2	Autres services extérieurs				- €	- €					- €			
A.62.1	Communication et publicité			1 000 €	- €	1 000 €		1 000 €			1 000 €			
A.62.2	Missions et réceptions			3 000 €	- €	3 000 €		3 000 €			3 000 €			
A.62.3	Frais de déplacements autres				- €	- €					- €			
A.62.4	Frais de déplacements liés aux visites (uniquement apprentis)				- €	- €					- €			
A.65	Autres charges de gestion courantes				- €	- €					- €			
A.68	Ammortissement des biens liés à la formation				- €	- €					- €			
Charges de fonctionnement par apprenant				350 €	- €	350 €								
TOTAL DES CHARGES DIRECTES				33 492 €	- €	33 492 €	23 182 €	10 310 €	- €	- €	33 492 €	64%	du CA	
Monant de charges directes par apprenant				2 791 €	- €	2 791 €								
B	CHARGES COMMUNES ET INDIRECTES		Montant par apprenant	TOTAL	Part financée par SCSP (FI)	Part financée sur ressources propres	Lyon 2	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3	Total			
CHARGES INDIRECTES DE STOUTIEN				11 748 €	- €	11 748 €	6 305 €	5 443 €	- €	- €	11 748 €			
B.1.1	Appui à la formation tout au long de la vie		119 €	2 856 €	- €	2 856 €	2 856 €				2 856 €			
B.1.2	Appui à la formation		578 €	6 936 €	- €	6 936 €	2 081 €	4 855 €			6 936 €			
B.1.3	Documentation		98 €	1 176 €	- €	1 176 €	588 €	588 €			1 176 €			
B.1.4	Vie étudiante		65 €	780 €	- €	780 €	780 €				780 €			
CHARGES INDIRECTES DE SUPPORT				6 678 €	- €	6 678 €	3 848 €	2 830 €	- €	- €	6 678 €			
B.2.1	Gouvernance et pilotage		221 €	2 652 €	- €	2 652 €	2 122 €	530 €			2 652 €			
B.2.2	Immobilier		208 €	2 490 €	- €	2 490 €	498 €	1 992 €			2 490 €			
B.2.3	Systèmes d'information et numériques		128 €	1 536 €	- €	1 536 €	1 229 €	307 €			1 536 €			
TOTAL CHARGES INDIRECTES				18 426 €	- €	18 426 €	10 153 €	8 273 €	- €	- €	18 426 €	35%	du CA	
Montant de charges indirectes par apprenant				1 536 €	- €	1 536 €							35%	des dépenses
TOTAL DES DEPENSES				51 918 €	- €	51 918 €	33 335 €	18 583 €	- €	- €	51 918 €	99%	du CA	
Coût complet par apprenant				4 327 €	- €	4 327 €								
Coût complet par heure apprenant				26 €	- €	26 €								
Coût complet par heure d'enseignement				216 €										
RECETTES														
C	SOURCES DE FINANCEMENT			TOTAL	Part financée par SCSP (FI)	Part financée sur ressources propres	Lyon 2	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3	Total			
C.1.1	Droits d'inscription			52 600 €	- €	52 600 €	34 017 €	18 583 €			52 600 €			
C.1.2	Subventions			- €		- €					- €			
TOTAL DES RECETTES				52 600 €	- €	52 600 €	34 017 €	18 583 €	- €	- €	52 600 €			
Recette moyenne par apprenant						4 383 €								
Recette moyenne par heure apprenant						26 €								
RESULTAT				682 €	- €	682 €	682 €	- €	- €	- €	682 €	1%	du CA	

Etablissement	UNIVERSITE LYON 2
RNCP / RS	en cours
Nombre d'inscrits total	12
Nombre d'inscrits payants	12

Type de formation	Diplôme Universitaire		
Formation	Droit au logement		
Composante	UFR de ASSP		
Année considérée	2020	2021	

SYNTHESE DE LA STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT

	heures de formation par apprenant	heures maquette apprenant (heures financées)	Nb d'heures d'enseignement ou d'accompagnement dispensées	Nb d'heures ETD
CM	-	-	-	-
TD	168	168	217	217
TP	-	-	-	-
FOAD	-	-	-	-
AFEST	-	-	-	-
Projet tutoré	-	-	-	-
- dont accompagnement TD	-	-	-	-
Mémoire	-	-	39	39
- dont accompagnement TD	-	-	-	-
Stage	-	-	-	-
Apprentissage en entreprise	-	-	-	-
Total	168	168	256	256
- dont heures d'enseignement	168	168	217	217
- dont en autonomie	-	-	39	39

SYNTHESE BUDGETAIRE

		TOTAL	Part financée sur SCSP	Part financée sur ressources propres	
Charges directes de personnel		29 292 €	- €	29 292 €	56% du CA
Enseignement disciplinaire	dépenses	23 044 €	- €	23 044 €	44% du CA
	nb heures ETD	217	-	217	
	coût horaire	106 €	- €	106 €	
Accompagnement	dépenses	2 532 €	- €	2 532 €	5% du CA
	nb heures ETD	39	-	39	
	coût horaire	65 €	- €	65 €	
Pilotage encadrement	dépenses	3 716 €	- €	3 716 €	7% du CA
	nb heures ETD	23	-	23	
	coût horaire	162 €	- €	162 €	
Masse salariale E/C par apprenant		2 441 €	- €	2 441 €	
Charges directes de fonctionnement		4 200 €	- €	4 200 €	8% du CA
TOTAL CHARGES DIRECTES		33 492 €	- €	33 492 €	64% du CA
Monant de charges directes par apprenant		2 791 €	- €	2 791 €	
TOTAL CHARGES INDIRECTES		18 426 €	- €	18 426 €	35% du CA
Montant de charges indirectes par apprenant		1 536 €	- €	1 536 €	
TOTAL DES DEPENSES		51 918 €	- €	51 918 €	99% du CA
Coût complet par apprenant		4 327 €	- €	4 327 €	
Coût complet par heure apprenant		26 €	- €	26 €	
Coût complet par heure d'enseignement (HETD)		216 €			
TOTAL DES RECETTES		52 600 €	- €	52 600 €	
Recette moyenne par apprenant			- €	4 383 €	
Recette moyenne par heure apprenant				26 €	
RESULTAT		682 €	- €	682 €	
Heures maquette à financer			-		

SYNTHESE TARIFAIRE

	Description	Montant
TARIF 1	Parcours complet - pris en charge par OPCO ou entreprise	5 200 €
TARIF 2	Parcours complet - non financé	3 800 €
TARIF 3	1 module pris en charge - pris en charge par OPCO ou entreprise	
TARIF 4	1 module pris en charge - non financé	
TARIF 5		
TARIF 6		
TARIF 7		
TARIF 8		
TARIF 9		
TARIF 10		

**Délégation Développement Solidaire Habitat et
Éducation
Direction de l'Habitat et du Logement**

Lyon, le 28 avril 2020

Émetteur :

À l'attention de France Compétences

Xavier Robert
Chef de service

☎ : 04 26 83 97 22

✉ : xrobert@grandlyon.com

Objet : Attestation d'entité utilisatrice – soutien dans la démarche de certification

En tant que future entité utilisatrice de la certification préparée et délivrée par l'Université Lumière Lyon 2, j'atteste de la pertinence de la certification :

« Réussir la mise en œuvre du plan Logement D'abord ».

En effet, depuis plusieurs années les questions liées à la situation de précarité sont au cœur des politiques sociales et sanitaires et concentrent l'ensemble des enjeux liés à la lutte contre l'exclusion. Aujourd'hui, l'action publique connaît un profond bouleversement dont la mise en œuvre progressive de l'approche dite du « logement d'abord » qui vise à modifier les pratiques professionnelles dans l'appréhension du problème public et des réponses apportées.

Désormais, en plus d'accompagner les personnes en situation précaire il s'agit de répondre à leurs besoins spécifiques et de prévenir les ruptures de parcours, par une action plus efficace et concertée dans le but de favoriser leur inclusion dans la société et de les aider à retrouver une situation stable, de manière durable.

Portée par un ensemble de partenaires concernés, la certification proposée par l'Université Lumière Lyon 2 permet d'apporter une meilleure compréhension du nouvel environnement et d'acquérir des compétences indispensables à l'accompagnement des personnes en difficultés par l'analyse des ressources du territoire, la mise en place d'actions d'accompagnement adaptées aux besoins des bénéficiaires et la mobilisation des différents acteurs concernées en menant des recherches-actions-collaboratives.

la métropole
GRAND LYON

La Métropole de Lyon s'est engagée dès 2017 dans la politique du logement d'abord pour lutter contre le sans-abrisme. Pour ce faire, la collectivité est convaincue qu'un des axes essentiels à ce changement de paradigme repose sur le changement des pratiques.

Dans ce cadre la Métropole de Lyon a engagé un partenariat soutenu avec l'université pour qu'un Diplôme Universitaire Logement d'Abord soit mis en place à l'intention des professionnels du secteur. Il s'agit en effet pour la collectivité de permettre à des agents travailleurs sociaux mais aussi administratifs de s'ouvrir à de nouvelles pratiques.

Aussi, c'est avec conviction et beaucoup d'espoir que nous soutenons cette demande d'inscription de cette certification au Répertoire Spécifique.

Corinne Aubin-Vasselin

Directrice de l'Habitat et du Logement



la métropole
GRAND LYON

Projet d'ouverture d'un DU « Logement d'abord ».

Initié par N. Bérut, directeur du CCAURA (qui depuis a dû fermer ses portes), puis co-porté par le DFC de l'UFR ASSP et l'ORSPERE-SAMDARRA, ce diplôme universitaire est consacré à l'analyse et la conception du nouveau programme dit du « Logement d'abord ». Il se destine aux intervenant·e·s concerné·e·s par la mise en place de cette nouvelle politique publique, qui vise à répondre aux problématiques de mal logement sur le territoire français (sans-abrisme, difficultés d'accès au logement de droit commun, situations d'expulsions, saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, rupture dans le parcours d'accès au logement, situations chroniques...). Cette nouvelle stratégie de lutte contre le sans-abrisme intervient dans un contexte marqué par la pérennisation du programme « Un chez soi d'abord » dans le champ de la santé mentale qui propose à des personnes avec troubles psychiques sévères en situation de sans-abrisme, d'accéder directement à un logement autonome, sans passer par les étapes intermédiaires « classiques » (hébergement d'urgence, logement d'insertion...), et sans condition concernant la stabilisation des troubles et le suivi de traitements.

De nouvelles pratiques d'accompagnement doivent ainsi être mises en œuvre, impliquant de repenser non seulement les relations entre professionnel·le·s et usager·ère·s dans une dynamique pluridisciplinaire, inclusive et participative, mais aussi les catégories d'appréhension des publics, et l'organisation des modalités d'accès aux services. Dans ce cadre, la compréhension et l'appréhension de la politique de « Logement d'abord » passe par le développement d'une critique documentée des modes de prises en charge « classiques » et par la mise en œuvre d'une dynamique d'enquête coopérative en vue de repérer au sein de chaque milieu, les souhaits, les contraintes et les ressources disponibles.

Pensé à l'articulation de la recherche et de l'intervention socio-sanitaire, ce DU s'adresse à des professionnel·le·s en charge de mettre en œuvre ce nouveau programme (Intervenant·e·s sociaux·ales ; Acteur·rice·s institutionnel·le·s chargé·e·s du pilotage territorial, du suivi et de l'évaluation des projets ; Coordinateur·rice). Structuré en 4 modules, le DU vise à comprendre et appréhender la politique du logement d'abord ; à décrire les formes d'habitat (pension de famille, habitat collectif...) adaptés au public vulnérable ; à reconfigurer, adapter et personnaliser les pratiques professionnelles d'accompagnement en fonction des situations rencontrées ; à sensibiliser et à rendre compte de l'action auprès des personnes et dispositifs concernés (usager·ère·s, associations, partenaires, services, collectivités territoriales, Etat...).

Ce projet de DU fait l'objet d'une convention avec l'ORSPERE-SAMDARRA, qui sera chargé d'en assurer l'organisation (hors inscription administrative et édition du diplôme). Le DU sera piloté par un conseil pédagogique (composition visible sur la plaquette jointe). Le projet a fait l'objet d'un important travail de mise en forme, en collaboration avec Aude Pétignier (du SCFC) et un cabinet spécialisé parisien en vue de l'inscription du DU à la nouvelle agence nationale France Compétence, qui garantit la possibilité de la formation d'être éligible au CPF.

En définitive, l'ouverture de ce DU sera l'occasion de continuer de développer, au sein de l'UFR ASSP, une formation par la recherche à destination de professionnel-le-s de l'action publique impliqué-e-s. Il sera piloté par le prochain PAST, dans un souci interdisciplinaire (des enseignant.e.s-chercheur.e.s d'anthropologie, de sociologie et de science politique seront invité.e.s à intervenir).

Coût prévisionnel (discuté avec les services financier et de formation continue de Lyon2)

Type de recette	Financeur	Montant unitaire
FINANCEMENTS PROPRES		
Parcours complet Tarif 1 financé	OPCO ou employeur	5200 €
Parcours complet Tarif 2 non financé	Stagiaire	3800 €

CONVENTION DE PARTENARIAT

DIPLOME UNIVERSITAIRE : LOGEMENT D'ABORD

ENTRE :

D'UNE PART

Le Centre hospitalier Le Vinatier, établissement public de santé,
Dont le siège social est situé 95 boulevard Pinel, BP 300 39, 69678 BRON CEDEX.
Représenté par son directeur, Monsieur Pascal MARIOTTI
Ci-après désigné l'ORSPERE-SAMDARRA (observatoire santé mentale vulnérabilités et sociétés)

ET

D'AUTRE PART :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 86 rue Pasteur, 69007 LYON,
Ci-après désignée « l'Université » ;
Représentée par sa présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,

Préambule :

Le Diplôme Universitaire « logement d'abord » s'inscrit dans le cadre de la politique quinquennale pour le logement d'abord et la lutte du sans abris 2018-2022, qui a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022, en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme.

Il est porté par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) mais sa mise en œuvre est déléguée aux territoires. Ainsi, la Métropole de Lyon en lien avec les services de l'État et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) est, depuis 2018, engagée dans la mise en œuvre accélérée du « logement d'abord » la politique de « logement d'abord » a vocation à se pérenniser après 2022. La Métropole et la DIHAL sont partenaires du projet.

L'UFR D'Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique (ASSP) de l'Université Lumière Lyon 2 et l'ORSPERE-SAMDARRA du CH Le Vinatier se sont ainsi associés pour créer et porter ensemble un Diplôme Universitaire (DU) qui permette aux acteur·ices·s de terrain de bénéficier des travaux de recherche de la communauté universitaire d'une part et de confronter leur environnement professionnel à l'appareil critique de la recherche scientifique d'autre part. Il s'agira de proposer aux stagiaires de la Formation continue (FC) d'entrer dans un parcours formatif, réflexif et critique, à l'épreuve d'un nouveau modèle d'intervention sociale dans lequel ils/elles sont investi·e·s.

Vu les dispositions de l'article L 613-2 1 du code de l'éducation

Vu les dispositions de l'article L 718-16 alinéa 1 du code de l'éducation,

Ceci ayant été exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties entendent mettre en œuvre leur partenariat en vue du développement et du fonctionnement du DU Logement D'abord.

La présente convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière du DU logement d'abord et les engagements respectifs de chacune des parties.

Article 2 : Maquette pédagogique

La maquette pédagogique est fixée conformément à l'annexe 1 à la présente convention. Les stagiaires suivent 168h d'enseignements organisés autour de 4 modules correspondants chacun à une UE.

Article 3 - Publics bénéficiaires et constitution des groupes / modalités

Le DU s'adresse aux stagiaires de la Formation Continue cherchant à se professionnaliser dans le domaine du Droit au Logement.

L'ouverture de la formation est prévue pour un minimum de 12 stagiaires, seuil d'ouverture de la formation, et un maximum de 30 stagiaires.

Article 4 - Organisation pédagogique de la formation

Durée, rythme et calendrier:

Les parties arrêtent au plus tard en début de chaque année universitaire le calendrier des enseignements.

La formation débute en octobre de l'année universitaire n et se termine en juin de l'année universitaire de l'année n+1, elle est d'une durée de 8 mois. Les cours auront lieu 3 jours par mois au Centre hospitalier Le Vinatier.

Modalités de validation de la formation:

Ce diplôme est un diplôme Universitaire délivré par l'Université LYON 2.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Lyon 2, sur proposition de l'équipe pédagogique de la formation. Elles comportent notamment des travaux et un mémoire.

L'évaluation des travaux des stagiaires est réalisé par les référents des modules, et validée par le Directeur du diplôme, Enseignant Chercheur de l'Université Lyon 2.

Les référents sont désignés chaque année, lors des réunions du comité pédagogique, présidé par le directeur/trice du DU.

Les stagiaires sont accompagnés pour la réalisation de leur mémoire. L'accompagnant est déterminé parmi les responsables pédagogiques du diplôme.

La soutenance orale a lieu devant un jury composé d'un·e membre du comité pédagogique et d'un·e professionnel·le du secteur de l'action sociale.

Composition du Comité pédagogique

Le comité pédagogique est composé :

pour l'Université Lyon II, du Directeur du diplôme, enseignant-chercheur et d'un membre du Centre Max Weber

pour l'ORSPERE SAMDARRA, du responsable pédagogique et d'un intervenant et d'au moins un représentant des partenaires du diplôme relevant du secteur de l'action sociale de la santé mentale et/ou du logement social : soit Pacte, Aux frontières du Sans-Abrisme, La ville Autrement, Collectif soif; Métropole de Lyon; Soliha ; Aux frontières du sans-abrisme; Essse; Cap droits; FAS.

Conseil de perfectionnement de la formation :

Le conseil de perfectionnement est composé :

Pour l'université, du directeur de diplôme, enseignant-chercheur;

Pour ORSPERE-SAMDARRA du responsable pédagogique;

de membres de l'équipe pédagogique;

de représentants des usagers, stagiaires de la Formation Continue

de Représentants des secteurs de l'action sociale, de la santé mentale et/ou du logement social ;

de représentants des financeurs.

Le conseil de perfectionnement se réunit à la fin de chaque année universitaire pour évaluer la qualité des enseignements dispensés et des modules, à partir des évaluations des stagiaires.

Article 5 - Organisation administrative de la formation

Répartition des enseignements entre structures :

L'ORSPERE-SAMDARRA dispose de compétences spécifiques dans le domaine de l'intervention sociale (précarité, migration, vulnérabilité...) et de la santé mentale et propose déjà des actions de soutien aux professionnels.

Conformément à la politique du Logement d'abord, le diplôme s'appuiera et intégrera des "expériences usagères" et "expertises profanes", détenues par les seuls usagers concernés. Les dossiers de formateurs et la rémunération de ces usagers sont pris en charge par l'ORSPERE SAMDARRA.

Dans ce cadre, certains modules font l'objet de co-animations pour tester en formation les modalités d'actions déployées par la suite sur le terrain.

L'ORSPERE SAMDARRA s'engage à intervenir à hauteur d'1/3 du volume global d'heures d'enseignements et des heures d'accompagnement au mémoire.

Modalités de recrutement des stagiaires :

Le Diplôme Universitaire Logement d'abord est ouvert :

- aux professionnel.le.s de l'intervention sociale, aux intervenant.e.s en santé et en santé mentale, aux travailleur.se.s pair.e.s et aux acteur.rice.s associatif.ve.s ;

- aux chef.fe.s de service, aux acteur.rice.s institutionnel.les chargé.e.s du pilotage territorial, du suivi et de l'évaluation de projet et aux professionnel.le.s du logement social.

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission composée d'au moins quatre membres de l'équipe pédagogique de la formation et présidée par le.la directeur.trice du DU, enseignant chercheur de l'université lumière Lyon 2.

Les campagnes de recrutement sont organisées en 2 vagues : au mois de juin et septembre précédents l'année universitaire de la formation.

Gestion de scolarité : Saisie et envoi des emplois du temps / Gestion des salles/ reproduction des documents

L'ORSPERE-SAMDARRA du Centre hospitalier s'engage à assurer l'accueil des stagiaires et à organiser la logistique des interventions, qui auront lieu sur le site du CH Le Vinatier sise 95 bd Pinel à Bron.

la gestion de la scolarité, concernant les emplois du temps, la reproduction des documents et les salles, est assurée par ORSPERE-SAMDARRA

Établissement responsable du diplôme

L'université Lyon II est l'établissement responsable du diplôme.

Les inscriptions administratives des stagiaires sont assurées par le service commun de la formation continue de l'Université (SCFC).

Les contrats et conventions de formation continue sont gérés par le SCFC ainsi que les demandes de CPF sur l'application mon compte formation.

Le suivi de l'inscription pédagogique et la délivrance des diplômes sont assurés par le pôle administratif du département de formation continue de l'UFR ASSP.

Animation du partenariat

L'ORSPERE-SAMDARRA s'engage également à assurer la coordination avec les partenaires des secteurs de l'action sociale, de la santé mentale et/ou du logement social intervenants dans le cadre de l'organisation du Diplôme Universitaire.

Article 6 - Actions de communication

Communication autour du diplôme :

L'université Lyon 2 assure la promotion du Diplôme Universitaire sur ses différents vecteurs de communication : site internet, catalogue de formation continue... et selon les actions auxquelles elle participe, dans ses différentes communications. L'ORSPERE-SAMDARRA s'engage à faire la promotion du Diplôme Universitaire à l'échelle régionale et nationale.

Chaque partenaire participe à la promotion de la formation via ses supports de communication.

Documents

Une plaquette du DU Logement d'abord est disponible pour la communication (cf annexe 2).

Logos des partenaires :

ORSPERE-SAMDARRA:



Contacts :

ORSPERE-SAMDARRA:
04.37.91.53.90
orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr

Contact LYON 2 :
UFR Anthropologie, Sociologie et
Science politique
Université Lumière Lyon 2
5, avenue Pierre Mendès France
69676 Bron
Bâtiment H
+33 (0)4 78 69 70 00

Article 7 - Dispositions financières et comptable

L'Université, en contrepartie des actions réalisées par l'ORSPERE-SAMDARRA pour la mise en œuvre du DU logement d'abord telles que définies par la présente convention, s'engage à lui reverser la somme forfaitaire annuelle de : **18 583 €**, correspondant aux dépenses ci-dessous:

Dépenses ORSPERE	
Charges directes :	
- Charges de personnels :	
- enseignements (73.5 h à 52 €)	3822 €
- heures accompagnement des stagiaires aux mémoires (36h x52 €)	1872 €
- heures recrutement (8h x 52 €)	416 €
- Charges de fonctionnement	
- achat matériel	200 €
- communication et publicité	1000€
- frais de déplacements des intervenants recrutés et gérés par l'orspere sandarra et frais de réception liés au DU	3000€
Dépenses indirectes relatives à la gestion administrative, utilisation des locaux et matériel informatique	8273 €
TOTAL	18 583 €

Les éventuels coûts supplémentaires engagés par l'ORSPERE-SAMDARRA au titre de la mise en œuvre du DU pourront faire l'objet d'un reversement sur présentation d'une facture dans la limite de 1000 €.

Le reversement de l'Université à l'ORSPERE du montant forfaitaire global, s'effectue de la manière suivante :

- 1^{er} versement de 1/3 de la somme en décembre de l'année n
- Second versement de 2/3 de la somme en fin de formation (juin de l'année n+1)

Les règlements sont adressés à l'ordre de l'agent comptable du Centre Hospitalier du Vinatier

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE LE VINATIER CTRE HOSP. SPEC
95 BD PINEL
69500 BRON

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00497 C691000000 68
IBAN : FR73 3000 1004 9706 9100 0000 068
BIC : BDFEFP33CT

Le 22/04/18

Centre Hospitalier Le Vinatier
DIRECTION

Pour Le Directeur
en délégué
[Signature]
Pascal MARIOTTE
Claudine ANDRIEU-BABAZ
Directeur adjoint

La non réalisation totale ou partielle des actions visées aux articles 4,5,6 qu'elle soit imputable à l'ORSPERE-SAMDARRA ou à l'Université, ne donnera lieu à aucune facturation de sommes ni à aucun reversement. La somme forfaitaire à reverser sera réévaluée en conséquence et donnera lieu à la conclusion d'un avenant.

Le montant du reversement pourra par ailleurs être modifié à la fin de chaque année universitaire pour une prise d'effet l'année universitaire suivante par voie d'avenant signé des deux parties.

Article 8 - Tarifs de la formation

Les tarifs de la formation sont fixés par le Conseil d'administration de l'Université. Il est instauré deux tarifs, selon le régime des stagiaires (tarif applicable aux personnes en activité faisant financer leur formation d'une part et tarif applicable aux personnes s'inscrivant à titre individuel payant d'autre part. Les droits de formation sont acquittés auprès de l'Université.

Article 9 - Durée, modification, résiliation, défaillance

Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2021. Elle est reconductible tacitement annuellement dans la limite de cinq ans, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Les Parties conviennent de faire un bilan à la date anniversaire de la signature de la présente convention pour évaluer son application.

Dénonciation de la convention

Il est possible pour chaque partie de mettre fin à la convention à l'occasion de sa reconduction. La dénonciation doit être demandée par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de signature de la convention.

Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention donnera lieu à la signature d'un avenant signé par les deux parties.

Résiliation de la convention

Les parties s'engagent à se rencontrer en cas de difficultés d'exécution de la présente convention et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue ci-après.

La présente convention peut être résiliée de plein droit et sans formalité judiciaire par l'une des parties si l'autre partie commet un manquement à ses obligations au titre de la présente convention, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de quinze jours à compter de sa notification.

Article 10 - Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le Tribunal administratif de Lyon sera compétent pour connaître du litige.

Fait à Lyon, le
En trois exemplaires originaux

Pour l'Université Lyon 2, Nathalie DOMPNIER, Présidente	Pour L'OPSPERE SAMDARRA, Pascal MARIOTTI, Directeur
--	--

ANNEXES

Annexe 1 : Maquette pédagogique

Diplôme universitaire « Logement d'abord »		NOMBRE D'HEURES 168
Module 1	Politique(s) du « logement d'abord » : théories, controverses et enjeux	42
Module 2	Cohabiter et accompagnement à habiter	42
Module 3	Le « logement d'abord » et ses publics : entre universalité et approches spécifiques	42
Module 4	« Logement d'abord » : des pratiques en mutation	42

ANNEXE 2 : Plaquette de communication

Responsabilité universitaire
Bertrand Ravon - Université Lumière Lyon II

Responsabilité pédagogique
Nicolas Chambon - Orspere-Samdarra

Comité pédagogique
Nadya Abdelsalam - La ville autrement
Léa Aubry - Orspere-Samdarra
Arnaud Béal - Capdroits
Nicolas Berut - Housing first
Raphael Bouloudnine - Working first
Louis Bourgois - Pacte
Martine Chanal - Métropole de Lyon
Sylvie Daniel - Capdroits
Benoît Eyraud - Capdroits
Étienne Fabris - La ville autrement
Jacques Foucard - Collectif soif
Pascale Blanchetière - Fédération des acteurs de la solidarité
Élodie Gilliot - Orspere-Samdarra
Sylvie Katchadourian - Soliha
Christian Laval - Chez soi d'abord
Julien Levy - Pacte
Mathilde Sorba - Centre Max Weber
Gabriel Uribebarrea - Aux frontières du sans-abrisme
Lola Vives - Aux frontières du sans-abrisme

RENSEIGNEMENTS
Orspere-Samdarra (Observatoire santé mentale, vulnérabilités et sociétés)
04 37 91 53 90
orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr
Référente administrative : lea.aubry@ch-le-vinatier.fr

Soutenu par :












CRÉATION
OCTOBRE
2020

**DIPLÔME
UNIVERSITAIRE**

Logement d'abord

PORTÉ PAR
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
ET **L'ORSPERE-SAMDARRA**

conception graphique verdel.fr






Projet d'ouverture d'un DU « Logement d'abord » – Résumé.

Initié il y a 2 ans par Nicolas Bérut, directeur du CCAURA (qui depuis a dû fermer ses portes), puis porté par le DFC de l'UFR ASSP et l'ORSPERE-SAMDARRA, ce diplôme universitaire est consacré à l'analyse et la conception du nouveau programme dit du « Logement d'abord ». Il se destine aux intervenant·e·s concerné·e·s par la mise en place de cette nouvelle politique publique, qui vise à répondre aux problématiques de mal logement sur le territoire français (sans-abrisme, difficultés d'accès au logement de droit commun, situations d'expulsions, saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, rupture dans le parcours d'accès au logement, situations chroniques...). Cette nouvelle stratégie de lutte contre le sans-abrisme intervient dans un contexte marqué par la pérennisation du programme « Un chez soi d'abord » dans le champ de la santé mentale qui propose à des personnes avec troubles psychiques sévères en situation de sans-abrisme, d'accéder directement à un logement autonome, sans passer par les étapes intermédiaires « classiques » (hébergement d'urgence, logement d'insertion...), et sans condition concernant la stabilisation des troubles et le suivi de traitements.

La politique du logement d'abord s'inscrit dans un plan quinquennal (2018-2022). Sa mise en œuvre est déléguée aux territoires. Ainsi, la Métropole de Lyon en lien avec les services de l'État et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) est, depuis 2018, engagée dans la mise en œuvre accélérée du « logement d'abord » (comme 22 autres territoires qui ont été sélectionnés). Comme pour le dispositif un « chez soi d'abord » qui a été expérimental sur 4 sites et qui est maintenant pérennisé sur 20 sites, la politique de « logement d'abord » a vocation à se pérenniser après 2022. La Métropole et la DIHAL sont partenaires du projet.

De nouvelles pratiques d'accompagnement doivent ainsi être mises en œuvre, impliquant de repenser non seulement les relations entre professionnel·le·s et usager·ère·s dans une dynamique pluridisciplinaire, inclusive et participative, mais aussi les catégories d'appréhension des publics, et l'organisation des modalités d'accès aux services. Dans ce cadre, la compréhension et l'appréhension de la politique de « Logement d'abord » passe par le développement d'une critique documentée des modes de prises en charge « classiques » et par la mise en œuvre d'une dynamique d'enquête coopérative en vue de repérer au sein de chaque milieu, les souhaits, les contraintes et les ressources disponibles. Il convient notamment de donner tout sa place aux « expériences usagères », c'est-à-dire

à leur « expertise profane » : en effet, sans consentement de l'aide dont les bénéficiaires ont besoin, l'accompagnement ne peut pas se réaliser. L'enjeu est donc de les associer à la transmission des savoirs. C'est pourquoi ce DU entend mobiliser des usagers ou des « travailleurs pairs » (des anciens usagers devenus accompagnateurs de leurs pairs) en tant que formateurs, comme c'est déjà le cas par exemple dans des formations à l'éducation à la santé ou à la réduction des risques. Ces formateurs pairs seraient associés à un intervenant professionnel ou universitaire pour former un binôme enseignant.

Pensé à l'articulation de la recherche et de l'intervention socio-sanitaire, ce DU s'adresse à des professionnel.le.s en charge de mettre en œuvre ce nouveau programme (Intervenant.e.s sociaux.ales ; Acteur.rice.s institutionnel.le.s chargé.e.s du pilotage territorial, du suivi et de l'évaluation des projets ; Coordinateur.rice). Structuré en 4 modules, le DU vise à comprendre et appréhender la politique du logement d'abord ; à décrire les formes d'habitat (pension de famille, habitat collectif...) adaptés au public vulnérable ; à reconfigurer, adapter et personnaliser les pratiques professionnelles d'accompagnement en fonction des situations rencontrées ; à sensibiliser et à rendre compte de l'action auprès des personnes et dispositifs concernés (usager.ère.s, associations, partenaires, services, collectivités territoriales, Etat...).

Ce projet de DU fait l'objet d'une convention avec l'ORSPERE-SAMDARRA, qui sera chargé d'en assurer l'organisation (hors inscription administrative et édition du diplôme). Le DU sera piloté par un conseil pédagogique dirigé par Bertrand Ravon et associant représentants de collectivités territoriales et associations spécialisées, jeunes chercheurs en SHS et personnes concernées (composition visible sur la plaquette jointe). L'ouverture de ce DU sera l'occasion de continuer de développer, au sein de l'UFR ASSP et dans une démarche interdisciplinaire, une formation par la recherche à destination de professionnel.le.s de l'action publique impliqués.e.s. Le PAST qui devrait être prochainement recruté au sein du DFC de l'UFR (prise de fonction au 1er septembre) sera pleinement associé au pilotage du DU.

Le projet a également fait l'objet d'un important travail de mise en forme et d'ingénierie (de certification et compétences, administrative, pédagogique et financière) en collaboration avec Aude Pétignier (SCFC) et Agathe Valley (DAF). Notamment, et en lien avec un cabinet spécialisé parisien, nous avons mené un long travail de traduction en vue de l'éligibilité du DU au CPF, qui au-delà de son enregistrement par *France Compétence*, permettra de modulariser la formation et rendre son contenu compatible avec la nouvelle logique d'évaluation et de financement des formations continues, centrée sur les compétences.

Bertrand Ravon, 26 mai 2020

**DIPLOME UNIVERSITAIRE LOGEMENT D'ABORD****PROPOSITION TARIFAIRE 2020/2021**

Formation	*Tarif 1	**Tarif 2
DA DAL	5 200 €	3 800 €

*Tarif 1 : Financement tiers

**Tarif 2 : Financement individuel